
Pour une poignée de pouvoir ?

« While economics is about how people make choices, sociology is about how they don't have any choice to make »
B. Russell

Économie de la construction
Architecture & Sciences Humaines

Thibaud Gauin - Nathan Louagie – Cyndelle Renneson – Deyana Stareva

Introduction

Cet article s'inscrit dans un projet de recherche porté par l'option Architecture & Sciences humaines sur la thématique des débouchés du métier d'architecte. Ainsi, le thème s'est déployé en divers champs d'action professionnels intégrant l'architecture : l'industrie culturelle, l'humanitaire, l'administration, l'enseignement, le libéral. Notre choix s'est tourné du côté du champ de l'économie de la construction.

La crise économique, cause majeure de l'éclatement de l'offre d'emploi, encourage certains architectes à intégrer les mécanismes du monde marchand. Les raisons motivant ces choix éveillent notre curiosité. En outre, il nous semblait judicieux de rendre compte de cette corrélation antinomique dont relève ces deux disciplines afin de cerner les interactions entre un service tel que l'architecture et les logiques capitalistes du monde marchand. Comment l'architecture sympathise avec le monde de l'échange ? Qu'est ce qui pousse les architectes à greffer leurs compétences au tissu du monde financier ? Et quels sont les métiers émergeant de cette union *a priori* ardue ?

Huit entretiens semi-directifs ont permis d'entendre le métier d'architecte par le prisme du champ économique et d'y aborder ces questions. L'architecte se doit de s'adapter aux logiques de l'économie de la construction en entendant l'idéologie de sa profession non plus uniquement comme un service mais surtout comme un service marchand. Dans cette logique de spéculation immobilière, deviendrait-il le bâtisseur, le producteur d'un simple bien mercantile ?

Les offres d'emploi se raréfiant, les architectes que nous avons rencontrés ont pris la voie de l'accoutumance au champ de l'économie, et tentent d'y concilier la discipline architecturale. Cet article rendra compte des stratégies d'adaptation de l'architecte à la sphère économique, au regard des raisons et justifications de nos huit interlocuteurs. Dans la première partie de cet article, il s'agira de situer le contexte des débouchés de l'architecte par l'intermédiaire des complexifications des compétences du métier. Nous y développerons les raisons de cette complexification en rendant compte de l'amplification des exigences amenant une multiplication des acteurs du projet au sein de la discipline. Nous décrirons également les profils de nos intervenants afin de pouvoir comparer les différentes tâches qui incombent à chacun et leur position au sein du processus de conception afin de tirer des comparaisons avec l'architecte libéral. Dans la deuxième partie, nous tenterons de mettre en évidence la dissolution d'autonomie de pouvoirs de l'architecte libéral au profit de métiers caractérisés par une bi-professionnalisation. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la théorie des rapports de force énoncée par Pierre Bourdieu, ainsi que sur la description du fonctionnement interne des domaines dans lesquels s'exercent nos interlocuteurs. Notre troisième partie rendra compte des raisons avancées par nos intervenants qui amènent l'architecte libéral à développer une stratégie de mise à distance du métier. Enfin, il s'agira de déceler, à partir de ces justifications, les différentes stratégies d'adaptation de nos interlocuteurs, et leurs fondements implicites et explicites.

I. Complexification des compétences du métier d'architecte

Le chapitre que nous nous attacherons de développer ici, a pour but de rendre compte du contexte actuel de la profession d'architecte accusant une complexification importante du champ d'action de celui-ci. La multiplication et l'introduction de normes au sein de la discipline force l'architecte à intégrer des compétences complémentaires et à s'ouvrir au champ de la pluridisciplinarité. L'apparition de nouvelles normes, de durabilité, d'économie ou encore de techniques spéciales doit être entendue comme l'opportunité de développer un champ architectural plus élaboré et plus réfléchi en concordance avec son temps. Cette ouverture et complexification du champ donne naissance à de nouveaux acteurs accompagnant l'architecte dans le processus du projet. Toutefois, cet enrichissement pluridisciplinaire accuse la dilution de l'autonomie de l'architecte libéral au profit d'une dynamique d'ensemble.

Pour gagner plus de responsabilité l'architecte se doit d'être polyvalent annonçant ainsi un travail quotidien de plus en plus varié.

I.1 Amplification des exigences et compétences du métier.

« Le système des normes architecturales est la tentative par excellence de dégager l'architecture en tant qu'idéalisation des lois arbitraires. »¹

L'imposition de normes et d'exigences relève aujourd'hui d'un phénomène d'amplification et de complexification, or les normes ont, à vrai dire toujours existé. Si aujourd'hui nous n'entendons plus ces lois arbitraires sous l'angle de la concrétisation d'un style, les normes de durabilité et d'économie sont néanmoins responsables d'un niveau d'exigence et de compétence considérable au sein de la pratique professionnelle.

À la question posée : « Quelle est votre vision du rôle de l'architecte ? », nos interlocuteurs se sont attachés à y décrire une situation qu'ils estiment accablante en raison de la complexification outrageante et de la prépondérance de nouvelles exigences assujetties à leur pratique professionnelle.

« Dans le processus de l'architecture, l'architecte doit tenir compte de tant de choses. Il doit tenir compte des autorités, des règlements, des contraintes d'ingénierie, d'un budget, trouver les financements. L'architecte est contraint dans divers aspects techniques, et c'est à lui à de trouver aujourd'hui, les moyens de se faire entendre, d'exposer son autonomie malgré les contraintes qui sont de plus en plus nombreuses. »

L'une des premières impositions évoquée par nos interlocuteurs relate de l'importance des performances énergétiques du bâtiment. Cette norme réglementaire instaurée depuis le premier Septembre 2008, a pour objectif de diminuer la consommation d'énergie et par conséquent les émissions de CO₂, des bâtiments tout en améliorant le climat intérieur. L'imposition de cette norme demande aux architectes libéraux de faire appel à un expert PEB ou d'engager une formation PEB s'ils désirent conserver leur autonomie.

À ces normes énergétiques s'ajoute une série d'autres contraintes liées notamment à la législation, à la sécurité, à la santé ou encore aux techniques spéciales. Ces aptitudes sont propres à la vie professionnelle de l'architecte et

¹ Grassi, Giorgio, « L'architecture comme métier et autres écrits », Pierre Margada éditeur, 1979

cet apprentissage s'opère sur le terrain de manière continue. La lecture d'ouvrages spécifiques aux normes de sécurité ou de législation est impérative dès l'entrée dans la vie active de l'architecte. Toutefois, dans certains cas, ses connaissances ne suffisent pas et l'oblige à faire appel aux spécialistes de ces domaines. L'architecte libéral délègue ainsi les tâches d'expertises, augmentant de ce fait son rôle de coordinateur. Concernant les techniques spéciales, nos interlocuteurs expriment leur sentiment d'être parfois lésés au vu de la progression fulgurante de certaines techniques dans le domaine de la construction. Ainsi, nous expriment-ils leur aigreur face à l'opulence de ces obligations.

« Il y a toute une série d'impositions, comme le cadre légal par exemple, qui est de plus en plus strict. Si on ajoute aux simples prescriptions urbanistiques, tout ce qui est exigences en termes de PEB, de techniques spéciales, ça commence à faire beaucoup. »

Enfin, le dernier aspect évoqué par nos interlocuteurs est celui de l'économie de la construction. A l'heure actuelle, tout projet d'architecture élargit son champ à celui du monde marchand. En effet, l'élaboration du projet s'accompagne d'études de faisabilité, commerciales, opérationnelles ou encore financières. Ces études prennent une place majeure en amont de la conception du projet. Le service prétendument offert par l'architecture vise à présent la rentabilité conférée aux logiques du système capitaliste qui nous gouvernent.

« Le budget est essentiel puisqu'on a affaire d'une part à une administration qui cherche à minimiser ses coûts et d'autre part à des investisseurs financiers qui eux cherchent à rentabiliser l'opération. »

Face à cette complexification continue, le rôle de l'architecte semble s'amenuiser, lui imposant le besoin de s'armer de nouvelles aptitudes professionnelles. Au sein de projets de grande échelle, la dissolution du rôle de l'architecte se ressent au niveau des compétences relatives à chaque phase du projet. L'architecte libéral voit donc sa mission s'affaiblir considérablement au profit d'une multitude d'autres acteurs compétents. La discipline architecturale s'ouvre, s'élargit, s'enrichit, accueillant dans son processus de nouveaux accompagnateurs du projet. Tel un prototype, il passe de mains en mains, d'acteurs en acteurs, de disciplines en disciplines, reproduisant la logique du travail à la chaîne. L'autonomie et la responsabilisation assujetties à l'architecte libéral se morcellent ainsi au profit de l'économie d'une dynamique d'ensemble.

« Aujourd'hui, l'architecte perd son autonomie, il perd sa rigueur. Or, la rigueur est primordiale pour ce métier, mais elle s'estompe aussi. Ce que j'entends par rigueur c'est d'être capable d'anticiper beaucoup de choses pour éviter des problèmes ultérieurement. »

I.2 La diversification des acteurs du projet ou l'éclatement du rôle de l'architecte

Ce deuxième point vise à décrire les fonctions des quatre professions occupées par nos interlocuteurs au sein de la discipline architecturale. Ceci afin d'illustrer l'ouverture toujours plus importante de cette discipline à une multitude d'intervenants tels que les ingénieurs en techniques spéciales, les experts, les urbanistes, les bureaux d'études ou encore les promoteurs immobiliers. Nos huit entretiens ont permis de mettre en évidence quatre de ces métiers couvrant quatre domaines de l'économie de l'architecture. Ces domaines sont l'expertise, la gestion financière, la promotion immobilière et

enfin le marché de la maison clé sur porte. Il est important de noter que nous nous sommes attachés à fonder notre problématique à partir de ces professions.

Nous définirons donc dans un premier temps leurs compétences avant d'identifier leurs responsabilités dans le phénomène de l'éclatement du rôle de l'architecte.

L'expert :

« Art. 9 L'architecte qui agit en qualité d'expert doit, par la pratique de la profession, avoir l'expérience indispensable pour résoudre les problèmes qui lui sont soumis. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées avec diligence, discrétion et indépendance. »

Le premier expert que nous avons rencontré se présente comme expert en immobilier et en développements régionaux. Son travail s'attache à l'étude de faisabilité de marché dans la gestion d'un projet. Il s'agit pour cet expert de vérifier la viabilité programmatique et économique du projet.

« On va regarder ce qu'il y a sur le marché aujourd'hui en termes de logements par exemple, on fait du repérage de terrain. On cherche à savoir combien ça se vend, quelles sont les vitesses d'écoulement d'une commune en fonction d'une autre. Nous faisons également des statistiques. Il nous arrive aussi de nous renseigner sur les projets à venir qui ont été accordés et/ou sont en préparation. Ensuite, on pré-base nos concepts là dessus pour élaborer la programmation. Nos conseils ne se basent pas uniquement sur des chiffres, mais sur des concepts et des idées. »

Notre experte quant à elle s'exerce dans le domaine de la durabilité. En tant que spécialiste en performance énergétique agréée par l'IBGE son rôle est de guider le déclarant PEB dans l'ensemble des démarches PEB. Elle est chargée de signer l'engagement PEB, de concevoir et de décrire les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les exigences, de contrôler l'exécution des travaux relatifs au PEB et finalement d'établir la déclaration finale de performance énergétique du bâtiment par le biais d'un certificat.²

Lorsque nous avons demandé à notre interlocutrice de nous expliciter les pratiques et en quoi consiste son métier, celle-ci a préféré nous renvoyer à son site internet invoquant le manque de temps à nous accorder. Toutefois, en creusant un peu nous avons pu entendre quelques informations concernant sa profession :

« Mes journées sont assez variées, l'ensemble de mes missions sont relativement courtes. Faire un certificat ne dure pas plus d'une heure sur place, une heure et demie dans l'encodage et c'est terminé. Donc on est loin de la mission d'architecture qui peut durer parfois 18 mois. »

Le project manager :

Le deuxième domaine abordé est celui de la promotion immobilière. Lors de nos entretiens nous avons rencontré trois project managers, l'un travaillant au sein de la Commission européenne, les deux autres au sein de sociétés immobilières. Les project managers sont communément associés à des gestionnaires de projets, ils ont pour charge de le mener dans son entièreté c'est-à-dire de sa planification, son exécution, son achèvement jusqu'à sa

² Ces informations ont été recueillies sur le site officiel de performance énergétique en région de Bruxelles-Capitale : <http://www.pebbuxellesexpert.be/peb-residentiel-bxl-p150732.html>

commercialisation. De cette manière, ils nous expriment l'étendue de leurs actions au regard de leurs qualités de meneurs d'équipes.

« Je suis project manager, gestionnaire de projet dans une société de développement immobilier (ATENOR). Je suis le projet de A à Z, mon but est de trouver un endroit, de voir ce qu'on peut y développer, en fonction du marché, en fonction des différents besoins, en fonction des différentes demandes, puis d'acquérir ce bien, et de définir une équipe pluridisciplinaire, architectes, bureaux d'étude, stabilité, acousticiens, PEB, etc. Après avoir obtenu un permis d'urbanisme, on peut directement essayer de le commercialiser pour faire en sorte de ramener l'argent le plus rapidement possible, pour pouvoir emprunter un minimum, et commencer ensuite à monter les dossiers d'exécution, d'appel d'offre, désigner l'entrepreneur général et suivre le chantier. Le projet achevé, on livre le bâtiment demandé pour la réception provisoire et nous effectuons le suivi jusqu'à la réception définitive. C'est le processus complet que l'on fait ici en interne. A cela s'ajoutent des principes financiers. Je dirais que notre but, comme tout le monde, c'est de gagner de l'argent. »

« Je pense faire plus d'architecture que n'importe quel architecte libéral. » (ATENOR)

« Je fais partie de l'organisme OIB de la Commission européenne, cette organisme s'occupe de toute la partie logistique de la Commission européenne, nous offrons des services de support pour toutes les autres directions de la Commission. Cet organisme compte plusieurs départements, je fais partie du département « Real estate » et de l'unité de projet immobilier. Mon métier est relativement le même que celui d'un project manager du privé, sauf que les délais ne sont pas les mêmes, puisque nous sommes soumis aux codes des marchés publics. Je m'occupe donc de la gestion complète des différentes phases d'un projet de la Commission. À l'inverse des autres project managers, nous ne nous préoccupons pas de questions de rentabilité, puisque le promoteur est la Commission. Nous devons cependant être vigilants à la gestion de l'argent. »

L'architecte clé sur porte :

Les architectes dits de « clé sur porte » tirent cette appellation de leur rôle de collaborateurs d'entreprises de clé sur porte. Ils sont chargés des dessins et suivis de chantier des projets développés par ces sociétés. Selon l'ampleur des projets, cette charge sera remplie personnellement ou déléguée à des employés. Les deux personnes que nous avons rencontrées exercent également en tant qu'architectes indépendants. Nous nous intéressons principalement à leur implication dans le schéma de promotion de projets clé sur porte.

« Étant dans le bureau, plutôt dans sa gestion, je ne vais pas sur chantier, je ne dessine pas. Par contre, je fais beaucoup plus d'administratif. Ma mission n'est pas celle d'un architecte qui serait de l'esquisse du projet, de l'exécution de détails et du suivi de chantier. Je suis plutôt gestionnaire du bureau je m'occupe de la gestion des prestations par rapport aux projets, savoir un peu où on en est, la partie facturation. Donc c'est beaucoup plus d'administratif, je me dois aussi de suivre les architectes de manière générale pour voir où ils en sont dans leur planning. Anticiper des problèmes éventuels parce que les architectes étant parfois ici, parfois à l'extérieur sur le chantier, je me dois de me rendre disponible pour répondre à leurs questions quand ils en ont besoin. »

Le gestionnaire de parc immobilier

Attaché au parc immobilier de la Commission européenne, cet architecte est avant tout chargé de la gestion des permis d'urbanisme des bâtiments environnant la Commission. Concernant les projets de la CE de grande ampleur, il a un rôle de suivi de leur avancement mais limite son intervention à l'aménagement intérieur des plateaux. A plus petite échelle, il occupe le poste de chef architecte chargé de la coordination des divers dessinateurs du projet.

« Nous décidons de tout un tas de choses à l'intérieur des projets, du cahier des charges jusqu'à la réalisation des travaux, la réception. Évidemment en fonction de la taille, nous sommes assistés ou non par un bureau d'étude. »

« Il y a toute une série de tâches qui prennent moins de temps, toutes les demandes de permis dans les zones qui touchent de près, ou ont un impact direct sur nos immeubles, analyser si les nouveaux permis ont un impact positif ou négatif, c'est une tâche qui prend du temps et qui est importante. »

Ces diverses descriptions peuvent être comparées aux charges « classiques » de l'architecte. Pour définir de façon objective ces charges nous prenons en référence l'article 20 du règlement de déontologie de l'Ordre des architectes supposé incarner les axiomes communs de l'éthique de la profession. La mission complète y est détaillée chronologiquement comme suit : le collationnement des données nécessaires au projet, l'étude du programme, l'esquisse et l'avant-projet, le dossier administratif, le dossier de passation de commande (plans, documents écrits et rapport d'adjudication), le dossier d'exécution et la mission de contrôle ainsi que l'assistance à la réception et la vérification des mémoires. Nous observons donc que les professionnels rencontrés, bien que n'exerçant pas spécialement en tant qu'architectes et ne se considérant pas comme tels, recoupent de façon significative la plupart des charges qu'implique cette mission. En effet, nous retrouvons les experts lors de l'étude du programme mais aussi lors de la mission de contrôle. Les project managers et les architectes clé sur porte quant à eux, se retrouvent à divers échelons de la mission, plus particulièrement la gestion des tâches. De même, le gestionnaire de parc immobilier, selon l'échelle du projet, se chargera par exemple de l'esquisse ou de la mission de contrôle.

Pour ceux qui en doutaient encore, la comparaison dressée permet d'illustrer l'éclatement du rôle de l'architecte à l'échelle de sa mission. Les professions détaillées ci-avant sont des exemples des multiples intervenants dont la réunion dans un processus de projet recrée l'entité de l'architecte praticien. Cet éclatement du rôle nous emporte logiquement vers un questionnement quant à la répartition des pouvoirs qu'implique la distribution des charges aux divers acteurs.

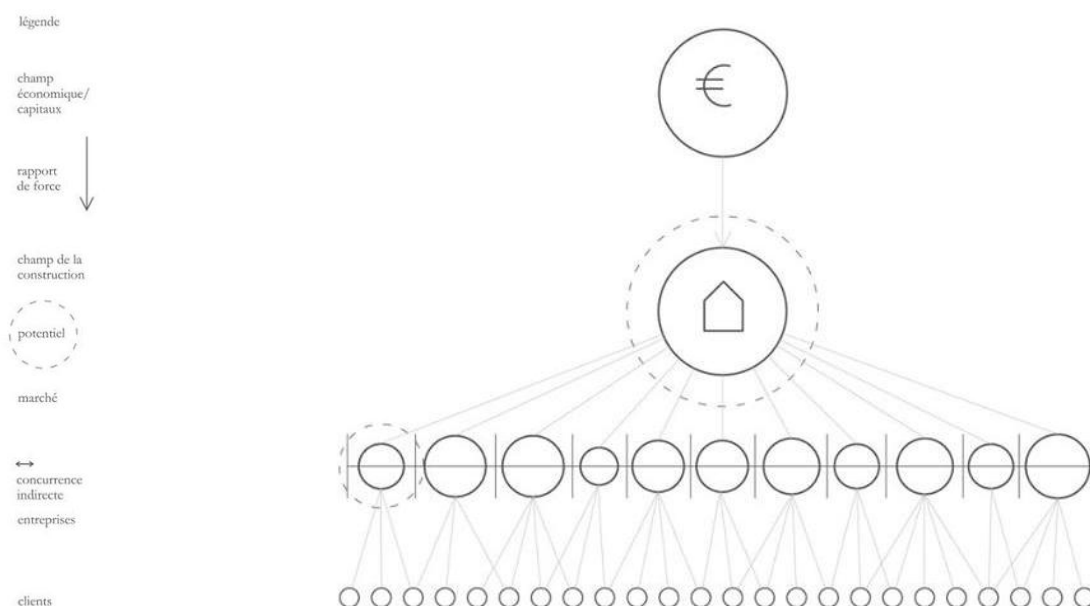
II. Dissolution des pouvoirs de l'architecte

« L'architecte est un maillon dans un processus plus large que lui-même. Avant, c'est l'urbanisme, la définition du projet, la recherche de budget, ce qui vient après c'est l'exploitation du bâtiment, sa revalorisation immobilière et sa revente. »

Le précédent chapitre traitant de la complexification des compétences du métier de l'architecte et de l'éclatement de son rôle, nous amène directement à orienter nos observations autour des interactions des professionnels rencontrés avec d'autres disciplines. L'apparition de nouvelles exigences impliquant la multiplication des intervenants dans le projet, illustrée ci-avant par nos quatre profils, entraîne irrémédiablement une dissolution des pouvoirs de l'architecte. Cette partie aura donc pour but d'explicitier ce phénomène. Dans un premier temps, nous ferons référence à la théorie des « rapports de force » énoncée dans l'ouvrage de Pierre Bourdieu : *Structure sociale de l'économie*, afin de situer à une grande échelle, le rapport de souveraineté de la sphère économique sur la sphère sociale de l'architecture. Cette première partie nous permettra de saisir les grands principes de l'analyse anthropologique de l'économie pour mieux appréhender les relations de pouvoir à l'échelle de nos entretiens. La deuxième partie s'attachera d'abord à confronter la théorie des « rapports de force » à l'échelle des quatre champs de l'économie de la construction que nous avons rencontrés. Il s'agira donc d'une interprétation des pouvoirs détenus par nos quatre profils au regard des autres acteurs du projet. Pour ce faire, nous dresserons des schémas d'interprétation de la structure des communications internes entre les acteurs de chaque domaine étudié.

II.1 Théorie des rapports de force du champ de la construction

Dans la deuxième partie de son ouvrage, Pierre Bourdieu s'attache à développer les principes d'une anthropologie économique. L'auteur problématise d'une part, la genèse des éléments constitutifs de la société, à savoir les agents et les structures de leur espace d'action, et d'autre part y définit la raison économique comme élément de rencontre entre des dispositions et un champ. Dans cette théorie, Bourdieu analyse la relation entretenue entre le domaine de l'économie et celui de l'immobilier. Selon lui, le domaine de l'immobilier serait sous la domination du monde des capitaux.



En effet, lorsque nous sommes en période de crise, l'immobilier se plie aux lois du marché. Il y décrit la structure du domaine de l'immobilier par l'intermédiaire des agents et celui de l'économie par les capitaux. Les agents sont donc les entreprises possédant un volume et une structure de capital. Les capitaux sont d'ordre financier, culturel, commercial, social ou encore symbolique. La relation entre ces deux secteurs concerne la structure de distribution de ces capitaux qui détermine ensuite la structure du secteur de l'immobilier. Cette relation s'entend comme un rapport de force entre les deux champs concernés, où le champ économique impose ses logiques à celui de la construction. L'analyse de Bourdieu ne s'arrête pas à l'analyse des corrélations entre ces deux domaines. En effet, il étend sa réflexion au sein du fonctionnement du champ de l'immobilier dans lequel s'instituent également des rapports de force mais d'une autre nature.

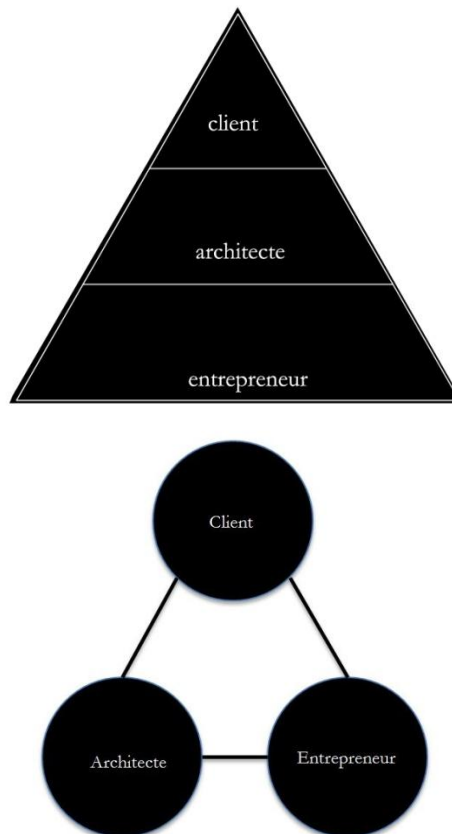
Le fonctionnement de ce champ s'entend sous la dynamique de la concurrence pour l'accès à l'échange avec le client. En effet, il entend ce champ immobilier sous forme de marché. Ce marché est composé d'agents représentant les entreprises de construction. Ces entreprises possèdent chacune leur propre part de marché, structurant ainsi le champ de l'immobilier en divers domaines. La relation entendue entre ces différentes entreprises est qualifiée de concurrence indirecte. C'est-à-dire que les entreprises proposent des produits différents mais que ceux-ci s'adressent à un même besoin et par conséquent à une même clientèle. En effet, « *La compétition n'est jamais qu'un conflit indirect* » c'est-à-dire qu'elle n'est pas dirigée vers le concurrent. Ainsi, une entreprise peut se décomposer sans que les concurrents l'aient voulu, ni même envisagé. Seulement, un rapport de force involontaire s'effectue aussi entre ces différentes entreprises, faisant naître ainsi des dominants et des dominés au sein de l'ensemble du marché immobilier.

Si le fonctionnement du champ s'expose à des rapports de dominance involontaire entre les agents, il est intéressant de constater que la transformation de celui-ci s'opère suivant deux stratégies détenues par les entreprises dites dominantes. La première est la stratégie absolue, du *first mover* durant laquelle l'entreprise travaille à accroître le marché global immobilier. La deuxième est la stratégie relative du *market leader* dont le but est de défendre ses parts de marché. De part la supériorité de ses ressources, l'entreprise dominante est à même de soutenir plus longuement son action. Cette capacité à imposer le rythme des transformations de la production et cet usage différentiel du temps, constitue une des principales modalités du pouvoir de grandes firmes. Si une entreprise dominante baisse ses prix, les autres dominées et dominantes devront développer des stratégies d'adaptation en conséquence.

Ainsi, cette étude illustrant à grande échelle les relations de pouvoir entretenues entre les champs de l'économie et de l'immobilier, nous a permis de poursuivre cette réflexion à plus petite échelle par une schématisation des relations de pouvoir au sein des entreprises que nous avons rencontrées qui ne se traduisent plus uniquement en part de marché, mais en pouvoir décisionnel. Cette étude sera représentée par des variations de pyramide décisionnelle. Sa lecture sera double, d'une part verticalement par degrés de décision, d'autre part horizontalement, par le rapport entre les surfaces occupées par les différents acteurs.

Au-delà de ce pouvoir décisionnel, le processus d'interaction propre au projet nous semble également répondre à des logiques communicationnelles. Afin d'identifier celles-ci, nous avons pris comme base théorique la figure du « triangle d'or » : architecte, entrepreneur, client. Inculqué aux jeunes étudiants d'architecture et déséquilibré notamment par les sociétés de clé sur porte, ce modèle est supposé représenter une sorte de « Sainte Trinité » communicationnelle du projet immobilier. Il regrouperait le nombre minimal d'intervenants nécessaire à l'élaboration saine d'un projet d'architecture au regard de l'article 6 de la loi de 1939 interdisant toute confusion de l'exercice de la profession d'architecte avec celle d'entrepreneur.³

Chacun des intervenants précédemment énumérés est un maillon placé à un des sommets d'un triangle équilatéral, les côtés représentent les voies de communication, le client se trouvant au sommet. L'ensemble est parfois qualifié d'isostatique parce qu'il implique un équilibre parfait des parties, chacune entrant en communication à part égale avec les autres, chacune contrôlant les charges des autres. Au niveau du pouvoir décisionnel, l'entrepreneur est au service de l'architecte, lui-même au service du client. Face à cette représentation idéalisée du processus de projet, il nous a paru primordial de situer les schémas communicationnels rencontrés dans nos entretiens. Le triangle de base se voit donc perverti par l'ajout des divers intervenants propres au domaine étudié.



Pyramide décisionnelle et triangle isostatique

³ Notons que ce modèle est, à l'origine, destiné à protéger l'intérêt public. Il a pour but initial d'empêcher l'architecte chargé du contrôle de qualité du travail de l'entrepreneur de s'évaluer lui-même dans le cas où il porterait les deux casquettes.

II.2 Les structures internes des pouvoirs

Il est important de préciser que les diagrammes et descriptions qui vont suivre, sont issus des entretiens et correspondent donc à une situation particulière. Ils n'ont pas pour fonction d'illustrer de façon généraliste le processus du projet mais bien de représenter certaines alternatives au schéma isostatique préalablement cité et d'illustrer les rapports de force y intervenant. L'objectif est de rendre compte de la dissolution des pouvoirs de l'architecte.

L'analyse des multiples acteurs entrant en jeu dans le processus du projet, propre aux personnes rencontrées, ainsi que les descriptions de leur métier nous permettent de dresser quatre schémas de chaînes de production et autant de diagrammes du pouvoir décisionnel qui viennent nuancer voire contredire les modèles consacrés précédemment explicités. La première nuance représente le schéma classique complété par l'intervention d'experts, la seconde concerne la promotion immobilière, la troisième illustre la promotion clé sur porte et la dernière a trait à la promotion de la Commission européenne. Nous pouvons rapprocher ces nuances des quatre professions de la maîtrise d'œuvre dégagée par Olivier Chadoin dans son ouvrage *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*. En effet, l'auteur observe une fragmentation du projet entre l'architecture, l'ingénierie, l'économie de la construction et la coordination. Or, nous avons remarqué au travers de nos entretiens, que les architectes questionnés attestent ce schéma de répartition au sein même de la profession. Par ailleurs, les entretiens n'illustrent pas seulement une spécialisation professionnelle mais aussi une ouverture de la discipline. Certains architectes n'hésitant pas à s'orienter vers d'autres professions pour mettre à profit leurs compétences.

Les schémas de chaînes de production du projet exposés ci-dessous sont légendés comme suit : les cercles noirs représentent les diverses entités participant au processus du projet tel que décrit dans les entretiens. Ils constituent les maillons de la chaîne de production. Les traits noirs continus incarnent la connexion entre les acteurs. Cette connexion n'est pas hiérarchique mais bien communicationnelle c'est-à-dire qu'elle figure si deux acteurs ou groupe d'acteurs nécessitent un intermédiaire pour dialoguer. Ces liens sont présents ou ne sont pas, nous ne nuancions pas la valeur ou la densité de la communication. Toutefois, les traits tillés incarnent l'unique nuance qui précise que les entités concernées peuvent interagir ponctuellement, selon la nature du projet (échelle, affectation, localisation, etc.)

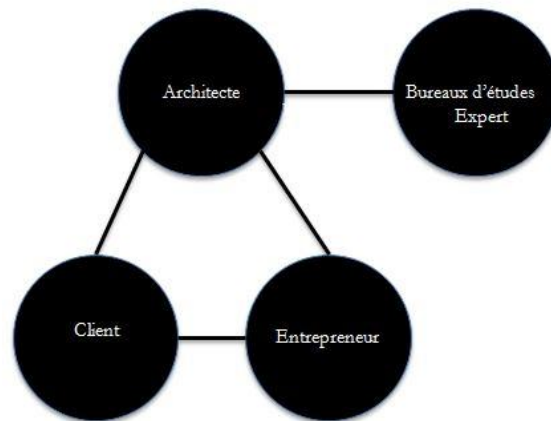
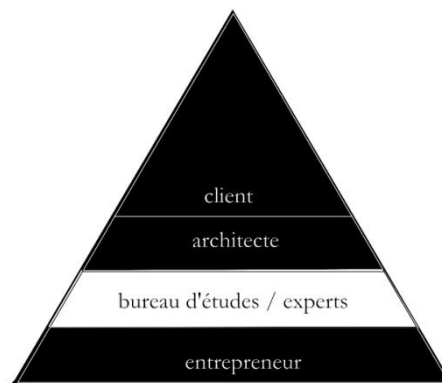
Pour leur part, les diagrammes concernant les pouvoirs décisionnels au sein du processus de projet répartissent les acteurs par ordre d'importance croissante du sommet à la base de la pyramide. La position des professions rencontrées est mise en surbrillance.

- Les experts :

Le premier schéma est la version traditionnelle du triangle isostatique, architecte, client, entrepreneur, revisitée par l'incorporation des bureaux d'études, experts et autres ingénieurs en techniques spéciales. C'est le premier niveau de complexification détaillé au chapitre précédent.

L'équilibre du triangle reste inchangé. En effet, l'apparition de ce nouveau maillon ne place pas l'architecte au centre de la communication puisqu'il ne fait que parasiter celui-ci et reste donc indépendant des autres maillons. Suite à l'amplification des exigences, la profession se doit de déléguer certains aspects techniques du projet. Le nombre et la spécialisation des intervenants varient fortement selon la nature du projet. Néanmoins, nous pouvons affirmer que ce schéma nous a été décrit en illustration de projets à échelle restreinte (maisons unifamiliales, rénovation d'appartements). L'architecte conserve donc son rôle de coordination, et étend même ses fonctions de chef d'orchestre aux bureaux d'études. Il n'est toute fois pas rémunéré pour cela : *« Je ne peux pas demander des honoraires parce que je dois passer du temps à lui expliquer qu'il ne peut pas passer par là avec ses gaines parce qu'il tombe en plein milieu d'une pièce ».*

Le client, placé au sommet, a le dernier mot sur les décisions même si chaque niveau conserve un pouvoir de questionnement sur sa hiérarchie.



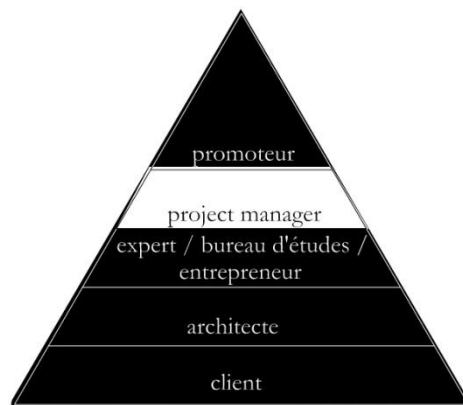
Pyramide décisionnelle et schéma communicationnel

- Les project managers :

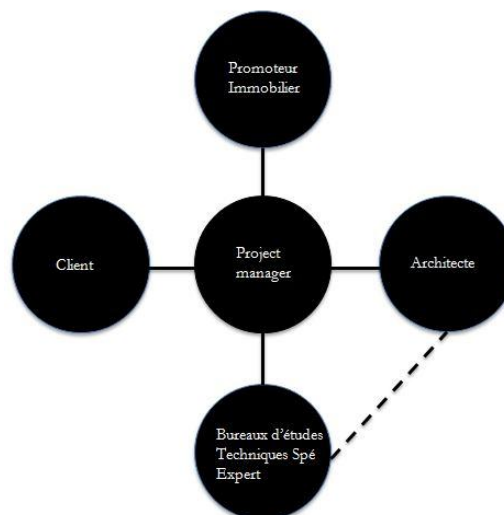
Le diagramme suivant représente les relations communicationnelles au sein de la promotion immobilière telles qu'exposées par les trois project managers questionnés. Ici, le triangle classique s'est totalement effacé au profit d'une croix plaçant le project manager au centre du système et isolant l'architecte praticien de ses intervenants habituels. Précisons que cet exemple centripète nous est donné par les personnes se considérant au centre. De plus, ce schéma ne s'applique que pour des projets de grande échelle impliquant l'intervention d'un promoteur immobilier et d'un project

manager. Nous pouvons qualifier ce système de centripète car il tend à concentrer toutes les forces communicationnelles en un point central incarné par un project manager ou une équipe : « *J'ai pris de la hauteur sur l'ensemble du projet, depuis l'acquisition du terrain, la signature, la rédaction des actes de base des bâtiments, le programme en tant que tel, la négociation avec les clients, etc.* ». Le rôle de chef d'orchestre a bel et bien basculé dans les mains de cette nouvelle profession qui accompagne le projet de la conceptualisation à la vente. Ainsi, la majeure partie de leur occupation est de l'ordre de la mise en relation : « *On ne doit rien faire hormis mettre les autres au travail.* »

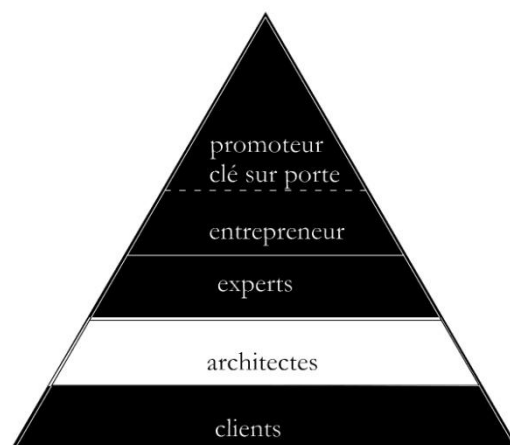
Nous pouvons dès lors rapprocher cette profession de celle d'ordonnancement de la maîtrise d'œuvre observée par Olivier Chadoin. La concentration des fonctions de pilotage du projet en un maillon central délaisse l'architecte à une place de maillon auxiliaire, comparable à celle du bureau d'études dans le premier schéma observé. Il n'a plus qu'un rôle de dessinateur, le project manager aiguillant le concept au fil du marché. Les interactions avec les bureaux d'études sont également interrompues sauf sur certains projets. La position du chef d'orchestre n'est donc plus une fonction de l'architecte. Il ne couvre plus le projet dans sa totalité, de la conception à la réalisation, tout en conservant des responsabilités importantes. Le project manager, véritable pivot de la promotion immobilière, fait lien entre promoteur, ingénieur, architecte, récupère ce pouvoir : « *En faisant évoluer le concept sans être devant l'ordinateur à dessiner, nous faisons ainsi plus d'architecture que l'architecte.* ». Il occupe la seconde place de la pyramide, répondant directement aux desideratas du promoteur. Le client intervient au bout de la chaîne pour acheter le bien, sa demande est anticipée par le promoteur. La lecture horizontale donne cependant un espace plus grand au client, étant devenu potentiel d'accomplissement du projet financier.



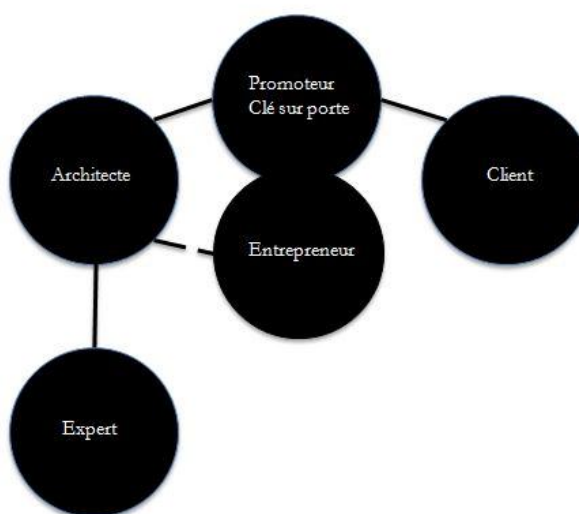
Pyramide décisionnelle et schéma communicationnel



Concernant la promotion clé sur porte, nous avons rencontré deux architectes qui nous ont été introduits par les sociétés de promotion comme des collaborateurs récurrents. Le schéma est une observation selon le point de vue de ces architectes. La position classique de l'architecte dans le schéma de communication est occupée dans le cas présent par le promoteur immobilier. Il désigne aussi bien l'architecte que l'entrepreneur. Dans certaines sociétés, il fait partie intégrante de celle-ci. Pour ce dernier cas, les maillons d'entrepreneur et de promoteur sont confondus, de la même manière, les fournisseurs de matériaux sont des sponsors de la compagnie. En outre, nous retrouvons un schéma comparable à celui de la promotion immobilière à la différence que la communication entre l'architecte et les bureaux d'études et d'experts n'est pas interceptée par le maillon de la promotion. De plus, ce dernier constitue une équipe indissociable de la société de promotion là où le project manager aurait pu s'insérer. Les interactions entre l'architecte et le client sont inexistantes. Les acteurs interrogés présentaient néanmoins la communication avec la promotion immobilière comme un substitut au triangle classique, c'est-à-dire que celle-ci fait office de relai pour le client et l'entrepreneur. De cette manière l'architecte peut conserver son pouvoir d'intervention sur les dimensions constructives du projet. Néanmoins, le caractère économique est largement pris en main par les sociétés de promotion.



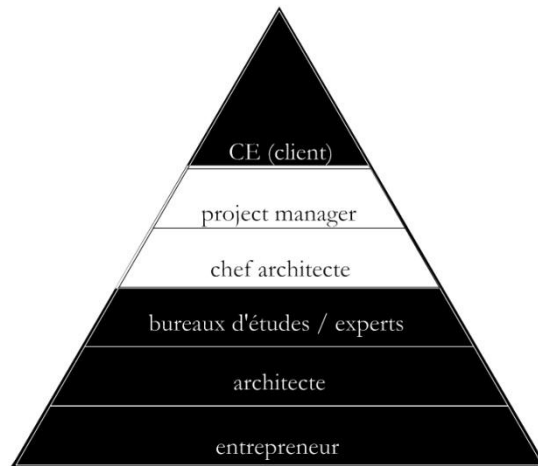
Pyramide décisionnelle et schéma communicationnel



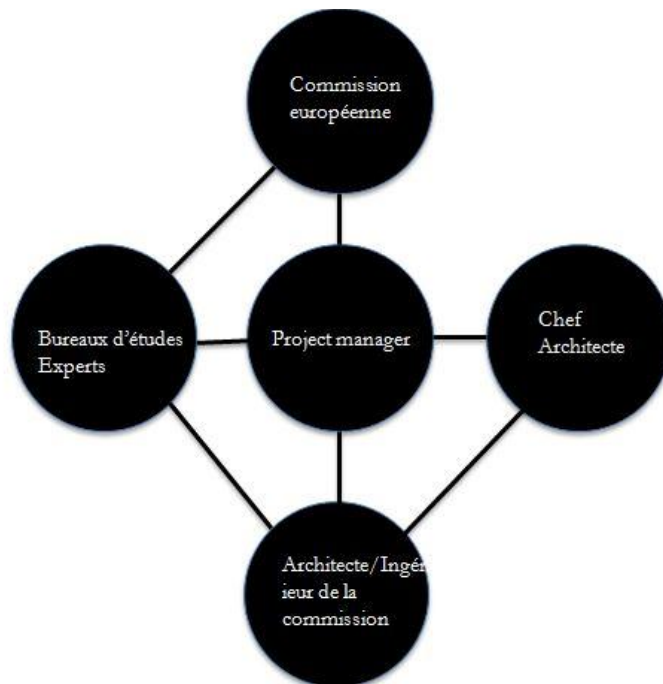
- La Commission :

La particularité majeure de ce dernier schéma concerne la gestion du projet au sein de la Commission européenne dans la mesure où il ne s'applique qu'à des marchés publics. Néanmoins selon les intervenants rencontrés qui sont chefs de projets pour la Commission, le processus du marché public diffère peu de celui du marché privé. *« Il y a des règles d'attribution des contrats ; on n'a pas de questions de rentabilités d'entreprises comme peut l'avoir un promoteur mais on a un souci de bonne gestion d'argent public. Le project management dans le public et dans le privé, c'est le même métier. »*

La Commission européenne incarne ici le maître d'ouvrage désignant lui-même ses architectes. Le chef architecte est issu de cette équipe. Le project manager est quant à lui responsable de toutes les communications relatives au projet notamment celles impliquant le promoteur. À la différence du schéma centripète de la promotion immobilière exposé ci-avant, les maillons du processus de projet de la Commission peuvent interagir sans passer par le project manager.



Pyramide décisionnelle et schéma communicationnel



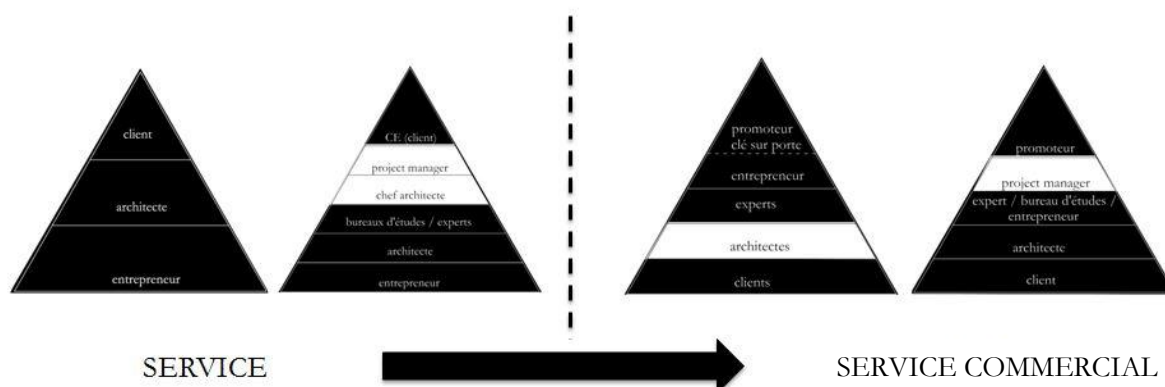
Nous observons donc la multiplication des acteurs dont le métier varie selon leur position dans la chaîne de production. Ces acteurs sont poussés à la collaboration, parfois entraînés par un « pilote » de coordination que l'on retrouve souvent dans la figure du project manager. Cet éclatement du métier prend son importance en fonction de l'ampleur du projet. En effet, plus l'échelle est grande, plus l'aspect économique est délicat et prévaut sur les éléments de conception. Nous découvrons également dans ces équipes plusieurs profils de doubles casquettes comme des architectes économistes, des ingénieurs architectes, des architectes experts, des architectes urbanistes, etc. Cette ambivalence leur permet de se placer à une position essentielle de connexion dans la chaîne de production. Il est d'ailleurs fondamental d'identifier la place que les interrogés s'octroient. En effet, cette place n'est jamais celle de l'architecte, au sens commun du terme, de la commande du client à la livraison, du détail technique au cahier des charges. Cet architecte se voit déposséder de ses responsabilités techniques, économiques et communicationnelles au profit des experts, des project managers, des promoteurs, etc. Ces derniers semblent se positionner afin de conserver un minimum de pouvoir décisionnel et un rôle de chef d'orchestre :

« S'il y a un conflit c'est lui qui va plier même si je préfère de loin le dialogue, in fine, ce sera comme on en a envie. »

« Je veux un droit de décision sur l'ensemble »

« Le project manager a pris la place de l'architecte. »

Est-ce une procédure de justification ou un excès d'égoïsme : les personnes questionnées semblent se positionner le plus souvent en tant que centre névralgique de la communication au sein de la chaîne de production du projet sans pour autant le présenter comme une volonté. Néanmoins, cette place centrale n'assure pas aux intéressés un grand pouvoir décisionnel. En effet, ils se retrouvent souvent en deuxième place dans les diverses pyramides, la première étant bloquée par le client ou le promoteur. Une importance de la commande peut être relevée ici, le capital a toujours le dernier mot dans le processus du projet. Nous pouvons toutefois identifier un renversement de ce pouvoir décisionnel : le client (dans le cas des chaînes de promotion) n'est plus l'instigateur d'une demande. Celle-ci est anticipée par les promoteurs qui concentrent le capital. Ce basculement fait passer l'architecture d'un simple service pour le client à un service commercial à grande échelle où la pyramide s'inverse par rapport à la demande. La dissolution des pouvoirs de l'architecte entraîne l'apparition de nouvelles professions qui se répartissent ces mêmes pouvoirs. Nous pouvons dès lors identifier cet éclatement des missions comme une raison non avouée de la mise à distance du métier d'architecte pour commencer à nous pencher sur les raisons avancées par les intervenants.



III. Les raisons d'une adaptation au métier d'architecte

Si les chapitres précédents ont permis de rendre compte de l'avènement de nouvelles chaînes de productions conduites notamment par l'augmentation de nouvelles normes et par la prédominance de l'économie et de la rentabilité au sein du champ de l'architecture, ce chapitre permettra d'envisager les raisons qui fondent une adaptation à la complexification progressive de cette profession. Pris dans les rouages d'une profession qui se fragmente et d'une pluridisciplinarité du champ professionnel, l'architecte libéral se présente comme la victime (volontaire ?) de son propre métier, l'incitant ainsi, à s'adapter aux contraintes prépondérantes qui assujettissent sa profession.

Nous tenterons donc dans ce chapitre de mettre en évidence les raisons majeures relevées lors de nos entretiens, qui « forcent » l'architecte à se positionner dans une stratégie d'accoutumance. L'étude de nos entretiens semi-directifs a permis de déceler trois facteurs de distanciation de la pratique architecturale. Toutefois, il est important de spécifier que c'est sur base de huit interviews que ces trois raisons ont émergés et qu'il est donc nécessaire de les entendre sous la forme d'un échantillon à titre représentatif. Il s'agira dans un premier temps de questionner l'imposition du champ professionnel sur le champ domestique, dans un deuxième temps d'envisager le surinvestissement et les contraintes émanant du métier d'architecte et enfin de comprendre le paradoxe qui réside entre de la dépréciation économique et la valorisation éthique de la profession architecturale.

III.1 La dissolution des limites du champ professionnel et privé

À la question posée : « Comment envisagez-vous le métier d'architecte aujourd'hui ? », la plupart de nos interlocuteurs s'entendent à parler de la prépondérance de cette pratique professionnelle sur le domaine privé. En effet, l'architecture ne serait pas une profession mais un style de vie, pour reprendre l'une des expressions recueillies :

« Pour être architecte il faut avoir la foi, l'architecture n'est pas une profession, c'est un lifestyle. »

L'engagement professionnel que requiert ce métier demande un investissement personnel important, grand consommateur de temps et d'énergie. « *Nous passons notre temps au bureau, ce qui demande beaucoup d'énergie et de temps, que nous perdons donc au profit de notre vie privé.* »

« En vacances tu vois de l'architecture, la nuit tu rêves de ton projet, le matin tu te lèves et tu penses à ça. »

Ce surinvestissement professionnel trouve sans doute ses explications dans le fait qu'aujourd'hui, l'architecture et l'urbanisme s'entendent comme projets économiques. Si nous nous situons à l'heure actuelle dans une ère de globalisation pourvue d'un système capitaliste, l'architecte libéral subit les impositions d'offres et de demandes qui lui sont associées. En effet, la production de bâti soumise à des logiques de promotions immobilières

positionne l'architecte dans une production architecturale visant le profit, l'efficacité et la rapidité. Métier de forte responsabilisation, l'architecture est une discipline qui demande à l'architecte de sans cesse expérimenter les voies de son propre métier. Le métier d'architecture s'apprend au fil du temps, et les compétences qui lui sont attachées évoluent au gré de l'apparition de nouvelles techniques, normes, etc. Cette situation lui confère ainsi un régime de travail proportionnel à la mesure de l'imposante structure de production économique auquel il se réfère. Il s'agira donc, pour l'architecte de faire preuve de performances au quotidien pour satisfaire les lois du marché et du succès économique. Si celui-ci se retrouve dépendant du métier qu'il exerce, ce n'est qu'au détriment du temps qu'il peut accorder à sa vie privée.

« L'architecture est un monde tellement complexe que tu peux en faire toute ta vie. »

Cette absence de limite entre le champ privé et professionnel peut trouver son explication au travers du travail entrepris dans *« De la justification »* par Boltanski et Thévenot, qui permet de justifier à travers six mondes ou six grandes lignes d'argumentation, une multitude de situation « de dispute en justice » qui apparaissent dans notre quotidien. Nous nous référons au cinquième point relatant des *« Règles de l'argumentation : l'architecture des cités »*, et plus spécifiquement au quatrième axiome entendu par Boltanski, « la formule d'investissement ».

Au sein de cet axiome, Boltanski entend la formule d'investissement comme la raison permettant de résoudre la tension émergeante entre le principe des états ordonnés et le principe de commune dignité. En effet, comme le souligne les auteurs, « être Grand dans une cité, implique toujours un « coût » : celui de la renonciation à la grandeur dans les autres cités. » Si nous associons à présent cette théorie à notre cas, l'architecte libéral se voulant être grand au sein d'un bureau d'architecture (cité civique), est obligé de renoncer aux liens privilégiés de loyauté qui fondent la grandeur de sa vie privée (cité domestique). Il ressort donc de la théorie de Thévenot et de Boltanski que l'implication de grandeur dans une cité donnée implique un sacrifice : celui de la grandeur dans les autres cités possibles. Ainsi, il s'agit d'entendre cet axiome d'investissement ou de sacrifice comme élément permettant la compréhension du classement de personnes en concurrence, en plus ou moins grandes et petites et ce « à travers l'ampleur du sacrifice consenti dans les autres cités ».

Il semble donc évident que la concurrence s'opérant au sein d'un bureau d'architecture, soumis aux exigences de rentabilités économiques du système capitaliste, laisse difficilement le choix à l'architecte libéral d'échapper à toute preuve d'investissement et par conséquent de gagner de la grandeur au sein son entreprise. Seulement, cette grandeur professionnelle est souvent au détriment la vie familiale du concerné.

III.2 La pression et les contraintes du métier

Si nous avons vu précédemment à quel point le métier d'architecte pouvait prendre pas sur le champ personnel, il ressort de nos entretiens une autre raison, spécifique à la profession libérale que représente l'architecture. Cette

raison concerne la pression et les contraintes intrinsèques du métier se répercutant sur le moral du travailleur. La plupart des propos recueillis ont démontré un mécontentement proportionnel à une surcharge de travail à effectuer.

*« On est pressé comme des citrons à travailler dix heures par jour et le week-end. »
« Tu peux faire le tour des bureaux d'architecture, le soir à Anvers ou à Bruxelles, ils sont tous allumés. »*

Lorsque nous avons posé la question : « Comment qualifieriez-vous votre métier ? », tous s'attachent à y exprimer leur ressenti quant à l'asservissement et la mise sous tension attachés au quotidien de ce métier. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, la profession d'architecte tend à se complexifier radicalement : d'une part, par l'imposition de nouvelles normes, l'apprentissage de techniques spéciales, l'émergence de nouvelles contraintes économiques et d'autre part, par la diversification des acteurs au sein du champ professionnel. Cette complexification amène la nécessité pour nos interlocuteurs de se munir d'un double bagage universitaire afin d'être à même de disposer d'une plus grande autonomie au sein du bureau dans lequel ils s'exercent.

Même si cette bi-professionnalisation favorise une meilleure communication entre les différents acteurs du projet, il en résulte néanmoins une compétition flagrante au sein du marché du travail plus qu'une passion novatrice. De plus, si cette volonté d'adaptation révèle une action des plus louables, elle conditionne malgré elle un surmenage au quotidien. L'architecte libéral semble sans cesse soumis à une série de mise à l'épreuve, résultante directe de la pression associée à celles-ci.

Ce quotidien de mise à l'épreuve, nous renvoie une fois encore à Boltanski et Thévenot. En effet, quand Boltanski définit la notion de statut, attachée à une personne à travers l'axiome de dignité, il entend cette notion comme « la position qu'un individu occupe dans un groupe ou qu'un groupe occupe dans une société. » Ce statut recèle en lui, une « certaine dimension de stabilité » plus ou moins permanente pour la personne envisagée. Toutefois selon les auteurs, la grandeur quant à elle n'est seulement attachée à une personne qu'à l'issue d'une épreuve répondant à une situation donnée. En outre, dès qu'une nouvelle épreuve apparaît, celle-ci « vient remettre en cause la situation préétablie et la grandeur change », par conséquent. Ils ajoutent, par ailleurs, que cette notion de grandeur se voit sans cesse remise en cause « parce que les épreuves sont très vite renouvelées. »

Nous pouvons ainsi émettre un rapprochement entre cette théorie sociologique et les cas concrets que nous avons étudiés. Effectivement, si les personnes interrogées témoignent d'un engagement souvent excessif dans leur participation au sein de l'entreprise, ceci est sans doute lié à cette mise à l'épreuve constante que le marché de la construction impose aux différents bureaux d'architectures. Ici, la notion de grandeur directement associée à l'obtention d'une certaine stabilité est exemplifiée à travers l'imposition d'une masse de travail que l'architecte doit effectuer dans des temps restreints, afin que celui-ci démontre son efficacité et plus exactement son apport essentiel au sein de l'entreprise. C'est donc bien par l'intermédiaire ce genre de mise à l'épreuve que l'architecte libéral se doit de démontrer son

potentiel d'engagement journalier dans le but d'espérer bénéficier d'une stabilité professionnelle et économique.

III.3 Valorisation sociale versus dévalorisation économique

« Le métier est intellectuellement très valorisé, mais économiquement peu valorisé et socialement pas assez reconnu. »

Cette phrase reprise lors d'un de nos entretiens nous rappelle la troisième raison que nous nous engageons de développer dans cette partie : la dépréciation financière du métier d'architecte. Avant de nous concentrer plus précisément sur l'insatisfaction d'un architecte libéral sur ses honoraires, il nous semble intéressant de revenir sur la question de la formation universitaire en architecture. Lorsque nous avons interrogé nos interlocuteurs afin d'entendre leurs avis quant à la discipline architecturale, la majorité a engagé une pleine satisfaction au regard de celle-ci.

« Je trouve que la discipline est enrichissante, pour moi c'est une manière d'apprendre par soi-même et tout le temps de manière continue. »

« Le domaine architectural est un domaine vaste qui touche à tout, on s'enrichit d'un tas de connaissances et ce au travers d'autres disciplines qu'elle incorpore. »

Si les apports intellectuels de la discipline architecturale font l'unanimité auprès de nos interlocuteurs, il n'en est pas tout à fait de même concernant la formation universitaire au métier d'architecture. En effet, même si les huit intervenants relèvent l'enrichissement éthique et moral que procure la formation de part sa diversification des champs qu'elle aborde, ces propos tendent à se nuancer quant il s'agit de parler de la préparation qu'elle fournit au futur métier d'architecte. Certains estiment que la formation est déjà bien assez lourde et qu'il n'est pas indispensable de rajouter ou de remplacer certains cours aux vues d'une meilleure préparation.

« Du point de vue de la formation, je pense qu'elle est assez complète. C'est déjà beaucoup demander, on ne peut pas exiger aux étudiants d'avoir des notions d'économie, en plus non ça ne va pas, on n'en sort plus sinon ! »

D'autres estiment que la formation ne prépare pas assez à la pratique professionnelle du métier d'architecte, - même s'ils relèvent encore une fois l'enrichissement procuré lors des études -, cette formation ne correspond malheureusement pas aux exigences réelles du métier.

« Il faudrait que la formation soit beaucoup plus technique ou soit plus courte et valorisée par des stages pour comprendre la réalité du métier plutôt qu'en perdant du temps pendant 5 ans à créer de jolis concepts qui seront rarement mis en œuvre dans la vraie vie. »

De plus, il est intéressant de noter que Florent Champy, appuie ce constat dans son ouvrage, *Sociologie de l'architecture*, où il voit le socle que représente l'enseignement comme inexistant, dans la mesure où celui-ci pousse à l'individualisme et aux aspirations artistiques qui sont très vite rattrapées par la réalité à la sortie des écoles et facultés. Il ajoute également :

« Formés à devenir des artistes, ceux d'entre eux qui ne pourront y parvenir – c'est-à-dire les plus nombreux- vivent difficilement la nécessité d'adapter leurs pratiques aux occasions de travail qui se présentent sur le marché. »

Si ces témoignages rendent positivement compte de l'éthique associée à la discipline architecturale, ce n'est en revanche pas le cas quant il s'agit d'aborder la valorisation économique issue de ce métier. En effet, si pour beaucoup d'intervenants, les motivations de ce choix d'études semblaient être également un facteur de conditionnement du point de vue de sa rentabilité économique. Il s'avère qu'en réalité le métier subit une dépréciation financière infligeant pour l'ensemble de nos architectes le besoin de trouver une compensation ailleurs.

« Je gagne mieux qu'un architecte généraliste, je gagne le double. Mais je n'avais surtout pas du tout envie d'attendre la fin de ma carrière pour avoir un salaire correct. Et ma spécialisation PEB reste un bon complément adossé à mon métier d'architecte. »

Il s'avère que ces constats sont aussi révélés dans l'ouvrage de Florent Champy, qui appuie le prestige de la profession et fait part de rémunérations moyennes conférées à l'architecture. Celles-ci seraient en fait, les plus faibles de l'ensemble des professions libérales. Toutefois, Florent Champy ajoute que l'architecte ne peut même pas se rattacher aux membres de sa profession qui subit « un déficit de visée commune », qui constitue sa principale faiblesse.

« C'est un boulot difficile qui demande pas mal de compétences et qui demande pas mal d'efforts et qui au final est peu valorisé économiquement, c'est affligeant. »

Selon nos interlocuteurs, tous s'accordent à penser que l'une des raisons de cette dépréciation économique relève de l'annulation de la fixation du barème des honoraires de l'architecte. En effet, le 7 novembre 2003, le Bureau du Conseil national a décidé de supprimer, avec effet immédiat, toute référence au barème d'honoraires.

« Les honoraires sont dégoûtants, de plus il y a trop de monde sur le marché. »

Même si l'ensemble de nos interlocuteurs dénoncent l'Ordre des architectes comme responsable de cette annulation de barème minimum, il y a lieu de nuancer le propos en se référant à l'arrêté de 2003, révélant que la responsabilité provient en fait, de la Cour européenne due à un souci de concurrence, que l'Ordre des architectes n'a malheureusement pas pu défier.

« Étant donné que tant le Conseil de la Concurrence que la Cour européenne de Justice semblent montrer un intérêt particulier pour les barèmes établis par les professions libérales réglementées, en ce qui concerne leur compatibilité avec les règles de la concurrence, il y a lieu, dans le contexte actuel, de considérer le présent barème comme indicatif. »

Toutefois, indépendamment du fait que les responsables visés ne semblent pas être les bons, nos architectes critiquent la faiblesse de protection que l'ordre a engagée à cet effet.

« Ils sont parvenus à protéger le titre depuis la loi de 1939 mais pas l'étiquette de l'architecte. Avec cette étiquette venait le fait qu'un architecte doit gagner des honoraires décents. Maintenant c'est de notre responsabilité de négocier nos honoraires. Je crois que

l'Ordre des architectes est responsable pour beaucoup des malheurs des architectes. On est quasiment dans une des seules professions qui possède un ordre qui ouvertement se déclare de ne pas défendre la profession mais l'intérêt du public. Donc finalement notre corporation n'est défendue par personne. »

Si tous ces témoignages révèlent un mécontentement économique au sein de la profession libérale du métier d'architecte, nous nous demandons si l'individualisme dont relatait Florent Champy ne serait pas à l'origine d'une concurrence négative au sein de la profession. En effet, notre métier n'imposant pas de barème minimum, seulement à titre indicatif, pousse les architectes dans une concurrence pour ainsi dire déloyale. Si l'un propose ses services à un tel prix, rien ne lui garantit qu'un autre ne propose pas pour le même projet un prix plus faible au maître d'ouvrage. Qu'en est-il de la valorisation éthique de la profession quand nous nous engageons dans ce genre de soumission économique ? Comment s'en sortir au sein du marché de la construction quand certains architectes soumettent des prix bien en dessous de la prestation qu'ils engagent ? Qu'advient-il de la représentation éthique du métier au sein de l'imaginaire collectif quand nous faisons face à ce genre de concurrence déloyale ?

IV. Des justifications révélatrices de stratégies d'adaptation

Les difficultés et pressions économiques qu'accusent nos intervenants sont des constats relativement partagés tant par les architectes eux-mêmes que par les professions que nous sommes allés rencontrer. Les différences apparaissent en revanche au niveau de la réaction face à cette situation, dans le changement professionnel, universitaire, et même au niveau de l'appréciation des études d'architecture. Nous avons alors reconsidéré leurs propos en cherchant les corrélations entre leurs parcours et les justifications qu'ils ont avancées pour saisir plus finement leurs motivations, explicites et implicites, en définissant trois stratégies professionnelles : une stratégie de récupération du pouvoir décisionnel, une stratégie de l'émancipation, une stratégie du compromis.

IV.1 Stabilité et sécurité : des valeurs sûres

Nous avons d'abord remarqué que pour nous décrire leur vision du métier d'architecte aujourd'hui, les remarques majeures de nos intervenants sont les critiques présentées dans le chapitre précédent : la dissolution de la limite entre vie privée et vie professionnelle, une surcharge de travail, une dévalorisation économique. L'accent mis sur le faible revenu et la grande quantité de travail rend compte d'une volonté de justification de leurs choix et de leur éloignement du métier d'architecte vers leurs positions actuelles. Les conditions de l'entretien, réalisé par des étudiants en architecture à quelques mois de leur entrée dans le monde du travail, introduisent forcément un argumentaire de justification⁴. Toutefois, ces critiques rendent compte aussi, implicitement, d'un désir personnel de reconnaissance et de valorisation financière qui domine le choix professionnel.

« Pour être architecte il faut avoir la foi, l'architecture n'est pas une profession, c'est un lifestyle. »

⁴ Argumentaire qui a mené parfois à des conseils stratégiques pour une bonne entrée professionnelle.

Concernant le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée, les remarques sont de deux ordres : la complexité du métier et la passion nécessaire. Elles nous apprennent plus sur les ambitions des personnes que sur le métier d'architecte lui-même. Le champ de l'économie de l'architecture ne semble donc pas accueillir majoritairement les architectes les plus passionnés, prêts à affronter l'incertitude du quotidien d'une agence normale. Au contraire, ils semblent plutôt convaincus par un mode de vie où le travail est important mais reste maîtrisable, suffisamment « intéressant » et « noble » sans toutefois déséquilibrer la vie familiale. Cette dernière revient souvent dans les discours et rentre en compte de manière décisive dans les choix professionnels :

« Je pense que l'appréciation de votre revenu est relative à votre situation familiale. Quand je n'étais pas marié et sans enfants, j'avoue que je préférerais faire de l'architecture, mais maintenant je suis marié, père de famille, j'essaie de faire vivre ma famille. »

En effet, les attentes ne sont pas les mêmes lorsqu'on est père de famille à charge et lorsque l'on est en couple ou encore célibataire. La rentabilité du métier prime alors sur la vocation première, qui s'y plie.

« On est pressé comme des citrons à travailler dix heures par jour et le week-end. »
« Tu peux faire le tour des bureaux d'architecture, le soir, à Anvers ou à Bruxelles, ils sont tous allumés. »

Concernant la surcharge du métier d'architecte, elle semble être un argument étonnant, étant donné que les professions d'expert en PEB, en développement urbain, de project manager, et de gestionnaire de parc immobilier nécessitent de grandes capacités de travail et des connaissances vastes et solides concernant la technique, les normes, la coordination. La pression accusée est donc à entendre non sur le travail en lui-même mais par rapport à un asservissement ressenti, face à une perte d'autonomie dans les décisions à prendre.

« Le métier : intellectuellement très valorisé, socialement peu valorisé, peu reconnu. »

Sans doute la raison avancée la plus significative et la plus représentative : la dévalorisation économique du métier d'architecte par rapport à la noblesse du titre. Ce titre, décerné au bout d'environ cinq années d'études supérieures, renvoie dans l'imaginaire collectif à l'image archétypale de l'architecte. Dans son cours optionnel de deuxième année de master, « L'architecture et les pratiques culturelles »⁵, Olivier Chadoin souligne particulièrement le décalage des points de vue sur l'architecture et le métier d'architecte entre les architectes et les non-architectes, voire les candidats aux écoles. Associé au patrimoine et à la création, l'architecte jouit d'un statut « noble » et séduisant pour les futurs étudiants ainsi que pour les non-architectes, qualifications beaucoup plus nuancées du côté des professionnels. Chose intéressante, les entretiens réalisés au sein de notre atelier de recherche, les personnes du champ économique se montrent beaucoup plus enthousiastes au sujet de leurs études que les personnes des autres domaines. Tous revendiquent une grande ouverture « théorique et intellectuelle ». Derrière cet engouement commun semble se glisser un désir de justification, ancré par l'affirmation d'un socle commun, que l'on pourrait

⁵ Cours optionnel de MA2 assuré par Olivier Chadoin durant l'année universitaire 2012-2013 à l'ENSAP Bordeaux. Olivier Chadoin analyse les mécanismes de jugements esthétiques spécifiques qui s'appliquent à la production architecturale, afin d'étudier la notion de « culture architecturale ».

associer, selon les variations du vocabulaire choisi, à la défense d'une image de soi et à un véritable intérêt pour cette discipline « *fascinante* ». Mais aussi un bon moyen de pouvoir introduire des nuances nécessaires à leur argumentation, notamment l'identification (commune aux huit) de lacunes en économie et en technique.

« C'est vrai que les études m'ont beaucoup plu, mais finir en dernière année en refaisant la ville pour se retrouver dans un bureau à dessiner une porte de garage et devoir spécifier le type d'alliage, c'est une fameuse chute ! ».

Ainsi présentées, les réflexions théoriques passionnantes que propose l'école ne correspondent pas à la réalité de la demande. Le décalage est ici clairement accusé, afin de revendiquer la lucidité de leurs choix professionnels, qui correspondraient à l'architecture de la « vraie vie ».

Vient alors l'importance de se démarquer, de pouvoir faire ce qu'un autre ne fait pas : un deuxième cursus universitaire⁶ afin de compléter ces lacunes techniques et économiques (HEC, licence spéciale en gestion à Solvay, gestion pratique d'entreprise...). À la différence d'autres domaines de l'architecture comme l'enseignement, l'administration ou bien l'art, qui s'éloignent des missions de l'architecte, le choix de s'attaquer à l'économie et à la technique pourrait s'apparenter *a priori* à l'opiniâtreté de ne pas quitter la sphère du projet d'architecture, et nous pourrions penser qu'une fois les lacunes comblées, ces personnes auraient consolidé un parcours d'architecte complet. Or, il s'avère que leur double cursus leur a offert la possibilité d'exercer d'autres professions qui ont l'avantage de ne pas subir la dévalorisation financière qui pèse sur la profession d'architecte :

« Financièrement, je ne me plains pas [désignant un salarié], par contre lui il se plaint [...] L'architecture, c'est notre gagne-pain. » (Architecte d'entreprise de clé sur porte).

« Aujourd'hui, j'ai enfin l'impression de gagner ma vie correctement, ce qui n'était pas le cas quand j'étais simplement architecte. » (Project manager).

« Je gagne mieux qu'un architecte généraliste, je gagne le double! Je n'avais surtout pas envie d'attendre la fin de ma carrière pour avoir un salaire correct. » (Experte PEB).

« Pour gagner ma vie je suis obligé d'exercer en tant qu'expert à 60%, et en tant qu'architecte à 40%. » (Expert en immobilier et développement régional).

Recherchant la sécurité financière dans leur travail, que ce soit pour subvenir aux besoins de la famille et/ou par satisfaction personnelle, il est intéressant d'observer les professions de leurs parents. À la question : « Quels sont les métiers respectifs de vos parents ? », les professions des pères sont issues, pour la majorité, du milieu de la finance, de l'économie et de l'ingénierie. Nous comptons ainsi un ingénieur commercial, un ingénieur civil, et un ingénieur industriel. Nous notons aussi un directeur financier, un comptable, un gestionnaire de chaîne de production, un diamantaire faisant également de la promotion immobilière. D'autres se situent dans l'enseignement, comme professeur de Biologie à l'ULB. En revanche, la profession des mères reste plus variée, à ceci près qu'il s'agit fréquemment d'un salaire inférieur à celui du mari. Il nous semble intéressant de rapporter ici que des huit personnes que nous avons rencontrées, une seule est une femme, contre sept hommes. Nos huit interlocuteurs ont donc grandi au sein d'un milieu relativement traditionnel, aisé et instruit. Ainsi pouvons-

⁶ Cette formation complémentaire n'intervient pas obligatoirement juste après les études d'architecture, parfois elle les précède, parfois leur est bien postérieure (vers quarante ans).

nous parler d'un certain habitus économique⁷ confortable. Il sous-tend que si les êtres humains se construisent en produisant la réalité humaine et sociale, les conditions sociales dans lesquelles ils vivent déterminent au moins en partie cette construction personnelle « sans être nécessairement le produit, ni d'une stratégie consciente, ni d'une détermination mécanique. »⁸

En poursuivant l'analyse de leurs discours, nous pouvons observer que les raisons et justifications avancées dans le choix du métier en tant que tel diffèrent grandement en fonction du métier choisi et en fonction de la personnalité (plusieurs raisons ayant été avancées pour un même choix professionnel). Si nous avons pu souligner que la régularité, la stabilité, et la sécurité économique sont des facteurs communs essentiels dans leurs choix, ces derniers interviennent de manière plus ou moins affirmée suivant trois stratégies que nous avons identifiées. Ces stratégies sont à interpréter avec une légère souplesse, dans le sens où une même personne peut avoir recours à une, deux, ou aux trois.

IV.2 Des valeurs communes au profit de stratégies différentes

« L'habitus se manifeste au quotidien par le sens pratique qui lui permet d'agir dans la société en recourant à des stratégies – ce qui assure au sujet une certaine autonomie – et en adaptant automatiquement ses pratiques aux exigences sociales normées ou perçues, sans devoir incessamment anticiper »⁹

- **Des stratégies d'adaptation entre ambition et protectionnisme**

Comme nous l'avons évoqué dans les deux premières parties de l'article, dans le cadre de projets d'une certaine ampleur, les grandes décisions sont faites en amont par les politiques ou les investisseurs, et l'architecte n'intervient plus qu'en second plan. Il semble avoir perdu une grande part de sa capacité décisionnelle au profit des autres disciplines, qu'il soit « remplacé par le project manager », corrigé par l'expert PEB qui vient rectifier ses plans, conditionné par l'expert en urbanisme qui établit les master plans et les programmes, limité par les gestionnaires qui remodelent l'intérieur des bâtiments de la Commission.

Cette stratégie correspond au profil du project manager, en charge de la coordination de gros projets immobiliers, qui permet de recouvrer le pouvoir du poing sur la table du chef d'orchestre, au point même de dépasser le pouvoir décisionnel de l'architecte libéral étant donné l'ampleur des capitaux en jeu.

« [...] étant architecte, ce n'était pas moi qui avais la décision finale. Alors qu'aujourd'hui je suis passé à l'autre côté de la table ».

« En faisant évoluer le concept de A à Z sans être devant l'ordinateur à dessiner, nous faisons plus d'architecture que l'architecte [...] In fine, ce sera comme on en a envie. »
« Disons qu'en tant qu'architecte, on gère principalement la construction et le concept du projet architectural. En tant que Project Manager dans une boîte de développement je gère le projet de façon beaucoup plus vaste. C'est ça aussi qui me plaît parce que j'ai pris de la hauteur sur l'ensemble du projet, depuis l'acquisition du terrain, la signature, la rédaction

⁷ Formulé par Pierre Bourdieu, l'habitus économique est développé à la fin du livre *Les structures sociales de l'économie*. (infra.)

⁸ BOURDIEU, Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, 1987, p.127

⁹ LENOIR, Yves, *L'habitus dans l'œuvre de Pierre Bourdieu*, Documents du CRIE et de la CRCIE, Université de Sherbrooke, Juin 2007.

des actes de base des bâtiments, le programme en tant que tel, la négociation avec les clients et tout ça. [...] Parce que je vous ai dit que l'architecture c'était large, c'est vrai c'est très large, et bien la promotion, c'est plus large encore. »

Dans ce cas, l'argument de la limite entre vie privée et vie professionnelle n'est pas particulièrement avancé, étant donné les grandes responsabilités endossées par ce métier. En revanche la deuxième justification que nous avons soulignée dans la partie précédente, à savoir la charge de travail, prédomine ici, dans le sens où l'on sent un désir fort de reconnaissance et de pouvoir que ces personnes trouvent trop faible chez l'architecte par rapport à la quantité de travail qu'il fournit. Non désireux de diminuer la charge de travail, c'est son pouvoir d'action et de valorisation qui est primordial.

Ils se retrouvent à la fois dénonciateurs et acteurs de la perte de pouvoir de l'architecte.

- **La stratégie de l'émancipation**

La stratégie de l'émancipation correspond à une volonté d'autonomisation, d'avoir le moins de comptes à rendre possible. Proche de la stratégie précédente, elle est cependant moins ambitieuse et/ou dirigiste. Il s'agit de trouver un emploi stable, où vie professionnelle et vie privée sont clairement délimitées et où la passion est la moins affirmée. L'enjeu économique est toujours déterminant pour cette stratégie, mais il s'agit plus d'acquiescer un confort personnel supérieur à la moyenne, en suivant les logiques du marché. À la différence du project manager qui ouvre le champ d'action, ces personnes ont choisi une spécialisation, un recadrage de leurs compétences qu'elles développent afin d'acquiescer une position stratégique de spécialiste. Il s'agit, dans notre échantillon, des professions d'expert, ou d'architecte de clé sur porte.

« Comme je ne voulais plus faire l'architecture, il fallait que je fasse autre chose, et le PEB était un marché tout nouveau qui s'ouvrait à ce moment, alors je m'y suis lancé. »
« J'occupe maintenant une position très centrale par rapport au marché, alors que celui de l'architecte est complètement bouché. »

Le discours par rapport à l'argent est assez démonstratif, parfois même un peu trop : « Je gagne le double ! », « Je ne me plains pas, par contre lui il se plaint ! ». Le fait d'intégrer à ce discours la comparaison avec d'autres souligne bien l'intérêt de la spécialisation pour se démarquer, asseoir un statut et s'assurer d'une part de marché propre, protégée de la compétition.

- **La stratégie du compromis**

La stratégie du compromis est plus complexe que les autres dans le sens où, malgré une redirection professionnelle, le désir de continuer à faire de l'architecture subsiste. Cette stratégie se présente selon deux degrés différents. D'abord celui d'un financement, ensuite celui d'une conciliation. Le premier degré consiste en une étape professionnelle dont le but est de gagner suffisamment d'argent, afin de pouvoir refaire de l'architecture par la suite :

« Quand je serai bien assis, je ferai mon stage et lancerai mon agence d'architecture, c'est mon rêve. »
« [...] une fois que les enfants seront partis, je me replongerai dans l'architecture sans doute. »

« C'est relax, et bien payé. [...] pour gagner ma vie je suis obligé d'exercer en tant qu'expert à 60%, et en tant qu'architecte à 40%. »

La passion de l'architecture est ici mise en latence, et cette dualisation affirmée par nos trois intervenants entre l'architecture et leur métier sonne comme un aveu. Leur profession n'est selon eux pas productrice d'architecture, par rapport à leur vision de la discipline.

Le deuxième degré est peut être plus ambitieux dans le sens où les deux personnes que nous avons distinguées ici tentent, par leur intégration du milieu de l'économie, de promouvoir une qualité architecturale face aux enjeux économiques de rentabilité :

« [...] une envie de changement mais également l'envie de devenir un développeur immobilier qui promeut une architecture de qualité. C'est très important pour moi, car il y a finalement beaucoup trop de développeurs qui ne considèrent pas la qualité architecturale, ils font uniquement des opérations financières. »

« Voyant que l'économie et l'administration avaient une grande inertie face aux changements et aux révolutions, je me suis contenté de gagner de petites victoires, pour faire évoluer progressivement l'architecture des bureaux de la Commission. La plus belle victoire à ce jour est d'avoir réussi à désenclaver la cuisine pour en faire l'espace central des plateaux. »

Ce dernier évoque également, pour appuyer son désir de conciliation, le Prix Nobel de Chimie Ilya Prigogine, dont sa présentation sur les structures dissipatives et l'auto-organisation des systèmes, a changé les approches par rapport aux théories classiques basées sur l'entropie :

« Comme le théorisait un Prigogine, lorsqu'il y a chaos, la matière s'organise naturellement pour trouver un équilibre parfait, il en ira de même pour l'architecture qui se nourrira de sa nouvelle complexité pour s'épanouir. »

Conclusion

Partant d'un terrain semé d'*a priori*, nous nous sommes peut-être laissés mener en bateau au fil des entretiens, néanmoins, le travail de relecture et de problématisation de l'article nous a permis de prendre du recul par rapport aux stratégies de justifications employées par nos interlocuteurs, et de nuancer notre propos.

Par ce travail de recherche, nous avons pu observer une complexification croissante de la profession d'architecte qui, au sein des gros projets économiques, perd une majeure partie de ses missions au profit d'autres acteurs. Les huit personnes que nous avons rencontrées représentent un échantillonnage de ces professions, et interviennent tout au long du processus de projet, depuis les études de faisabilité jusqu'à la commercialisation. Cette marginalisation du travail de l'architecte a confirmé notre *a priori* négatif à l'encontre de ces structures de développement et d'expertise. Selon les logiques de spéculations, l'architecture peut passer d'un métier de service à un métier de service commercial.

Au travers de nos entretiens nous avons entendu les diverses raisons avancées en faveur d'un basculement professionnel vers l'économie, et celles-ci ont démontré l'importance du salaire dans l'élaboration de stratégies professionnelles portées par différentes motivations, plus ou moins louables.

La stratégie du compromis semble être un moyen pour les architectes d'intégrer plus fortement le marché de la construction en occupant différents niveaux hiérarchiques des sociétés de développement et d'expertise. Il nous semblerait même nécessaire que les dirigeants de ces sociétés aient une sensibilité avec l'espace afin de dépasser les enjeux purement économiques. Il faudrait alors trouver une cohésion à la profession afin que ces débouchés ne soient plus des alternatives mais une véritable prise de position.

Nous nous demandons cependant quelle serait la portée de cette démarche, dans la mesure où, comme l'a analysé Pierre Bourdieu, le champ économique conserve sa position dominante, et le confort financier des métiers de l'économie tend à favoriser un endormissement dans l'individualisme des ambitions architecturales.

Bibliographie

BOLTANSKI, Luc, et THÉVENOT, Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991

BOURDIEU, Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Éditions du Seuil, 2000.

CHADOIN, Olivier, *Être architecte : les vertus de l'indétermination*, Presses Universitaires de Limoges, 2006

CHAMPY, Florent, *Sociologie de l'architecture*, La Découverte, coll. « Repères », 2001.

GRASSI, Giorgio, *L'architecture comme métier et autres récits*, Pierre Mardaga éditeur, 1979.